



**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Communiqué de presse

Epinal, le 27 mai 2021

#FranceRelance FONDS DE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS DANS LES TERRITOIRES

Tissage de France, entreprise lauréate

Pour permettre de favoriser la relance de l'industrie française et la compétitivité des entreprises après la crise, dans le cadre du plan « France Relance », a été lancé **un fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires**, plus communément dénommé « Territoires d'Industrie », doté de 400 millions € sur la période 2020 – 2022.

Dans les Vosges, ce sont d'ores et déjà **16 entreprises qui sont lauréates à ce titre**. Avec l'ambition de maintenir ou créer des emplois, de gagner en compétitivité ou encore de contribuer à la transition écologique et solidaire, ce fonds assure notamment le financement de création ou d'extension de sites industriels et de modernisation d'outils de production.

Parmi ces entreprises figure « Tissage de France » située à Rupt-sur-Moselle et visitée ce jour par Yves Séguy, préfet des Vosges.

Créée en 2018 à la suite de la reprise d'une partie de l'entreprise de Valrupt Industries par L'Équipe 1083, « Tissage de France » est spécialisée dans la filature et le tissage pour de multiples secteurs d'activité et notamment la toile de jean. L'entreprise compte aujourd'hui 31 collaborateurs.

L'objectif du projet, à hauteur d'1,1 M€, est, dans un premier temps, d'augmenter les capacités de confection et de transformer l'entreprise en première usine zéro déchet de jeans éco-conçus en complétant la filature de coton bio et/ou recyclé et le tissage par une unité de confection et de finition locale. L'acquisition d'équipements innovants permettra aussi de teindre et de délayer les jeans de manière écologique avec une réduction de la consommation d'eau, de produits chimiques et la réalisation d'économies d'énergie.

L'investissement permettra, sur cette première étape, la création 30 emplois sur le site de Rupt-sur-Moselle.

À propos du fonds de soutien aux investissements industriels dans les territoires

Le volet territorial cible les investissements industriels à dimension territoriale susceptibles de démarrer rapidement et ayant des retombées socio-économiques fortes pour le territoire. Pour le volet territorial, un règlement d'intervention dédié précise le cadre d'intervention.

L'appel à projets est ouvert jusqu'au 1^{er} juin 2021 à 12 h et jusqu'à épuisement des moyens financiers affectés en 2021. Les acteurs industriels peuvent retrouver toutes informations utiles et candidater à cet appel à projets au lien suivant : <http://relance.projets-territoriaux.bpifrance.fr/>

Pour en savoir plus sur le plan « France Relance » : <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance>

**Cabinet
Bureau de la communication
interministérielle**

Tél : 03 29 69 88 88
Mél : pref-bci@vosges.gouv.fr
prefet.vosges/@prefet88

Place Foch
88026 ÉPINAL Cedex

